

Au service du bien commun

Au nom de leur foi, les chrétiens s'engagent
pour plus de justice fiscale





Foi et paradis fiscaux

Que des catholiques s'occupent de paradis, soit, mais de fiscalité, c'est étonnant !

Les auteurs de ce document s'étonnent de cet étonnement !

Il n'est pas contestable que les modalités de financement des institutions publiques pèsent lourdement sur leurs capacités d'action. D'elles dépend la possibilité de contribuer à l'instauration d'une vie meilleure pour tous par la redistribution des revenus. L'existence de lieux opaques et non contrôlés (les paradis fiscaux) permet à des personnes et des entreprises de dissimuler leurs revenus, privant ainsi les pays et tout spécialement les plus pauvres d'au moins 125 milliards d'euros de revenus fiscaux par an.

Il n'est pas contestable que l'Église catholique, ainsi que d'autres Églises ou autorités morales, rappelle à chacun son devoir de contribuer au financement des dépenses publiques. Cette obligation relève de l'éthique minimale constitutive de la responsabilité sociale de chacun, sans laquelle les sociétés se transforment en jungles dominées par la loi du plus fort. Les phénomènes d'interdépendance que créent la mondialisation d'une part, et l'extrême pauvreté qui frappe certaines populations d'autre part, rendent encore plus impératif l'accomplissement de ce devoir.

Il n'est pas contestable que l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ passe aussi par la construction d'un monde plus juste dans lequel la dignité de chacun sera mieux respectée. Le souci de la chose publique et donc l'engagement dans les « tâches politiques », loin d'effrayer les croyants, relèvent pleinement de leur témoignage.

Il n'est pas contestable que l'Amour que Dieu porte à chacun et que l'Esprit de vie qui inspire les cœurs et les intelligences nous rendent capables d'inventer des réponses crédibles au scandale que constituent certaines « tricheries » dans l'organisation des finances. Loin d'être « maudites », elles peuvent être un outil déterminant au service de la fraternité et donc de la Vie heureuse.

Nous croyons possible de réagir. Nous le croyons nécessaire. Informons-nous. Parlons-en. Décidons d'agir.

De quoi parlons-nous ?

Les paradis fiscaux et judiciaires

Les paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires sont les trous noirs de la finance internationale. Ils ne se réduisent pas à quelques îles exotiques, puisque certains sont situés au cœur des grandes métropoles, dans les quartiers d'affaires.

Ces centres financiers offrent avant tout un fort degré d'opacité, notamment grâce au secret bancaire ou à la possibilité de créer des sociétés écrans qui préservent l'anonymat de leur propriétaire, et une fiscalité faible ou nulle pour les non-résidents.

De plus, la plupart n'appliquent pas les règles de prudence financière et ne coopèrent pas avec les contrôleurs des impôts ou les juges étrangers.

Concrètement, ces territoires abritent des activités pour des particuliers ou des entreprises qui souhaitent échapper à l'impôt, blanchir l'argent du crime et de la corruption ou contourner les règles internationales de prudence financière. ■

Tout au long de ce fascicule, il est souvent fait référence à des « Encycliques ». Une encyclique est une lettre solennelle du pape adressée à l'ensemble de l'Église catholique et aux « hommes de bonne volonté ». Les encycliques sont des textes qui ont le plus souvent valeur d'enseignement et peuvent rappeler la doctrine de l'Église à propos d'un problème d'actualité. Retrouvez tous les textes sur www.discours-social-catholique.fr

Payer l'impôt

C'est aussi une responsabilité éthique

« Un grand nombre ne craint pas de se soustraire, par divers subterfuges et fraudes, aux justes impôts et aux autres aspects de la dette sociale. (...) Que tous prennent très à cœur de compter les solidarités sociales parmi les principaux devoirs de l'homme d'aujourd'hui et de les respecter ».
(Concile Vatican II, Gaudium et Spes, 30)



© Isabelle Teboul / Nouvel An chinois, Paris 13^e

Réductions fiscales, exonérations... nombre de particuliers et d'entreprises cherchent à payer le moins d'impôt possible, tout en continuant à bénéficier des services publics de leur pays de résidence. Les paradis fiscaux, qui pratiquent des taux d'imposition extrêmement bas, couplés à un secret bancaire et commercial quasi inébranlable et à une impunité judiciaire garantie lorsqu'il s'agit de contourner les lois d'autres pays, sont ainsi très prisés par de grandes entreprises et de grandes fortunes. Ces systèmes, en entretenant l'opacité sur les mouvements de capitaux, favorisent l'évasion et la fraude fiscales et protègent les réseaux criminels. Les sommes concernées sont colossales. L'évasion fiscale des multinationales fait perdre 125 milliards d'euros aux budgets des États du Sud, soit près d'une fois et demie l'aide publique au développement que leur octroient les pays riches. En France, la fraude fiscale coûte à elle seule 40 à 50 milliards d'euros au budget de l'État : l'équivalent de deux fois le déficit de la sécurité sociale.

Un instrument de développement essentiel

Sans impôt, l'État est réduit à l'impuissance, la solidarité laissée à la seule responsabilité individuelle. Le manque à gagner pour les États réduit considérablement leurs marges de manœuvre et lèse les populations les plus fragiles. Ce sont toutes les politiques de redistribution qui sont mises à mal, les services publics – santé, éducation notamment – qui ne peuvent être assurés, les investissements d'avenir qui sont obérés, le désendettement de l'État qui est rendu problématique. Pour compenser ces pertes, les États n'ont guère de solutions : augmenter les impôts sur la consommation qui pénalisent les plus pauvres ; accroître la pression fiscale sur les entreprises mais ce sont les PME, qui n'ont pas recours aux paradis fiscaux, qui en supporteront le poids alors qu'elles sont les plus créatrices d'emplois ; s'endetter ou faire appel aux financements internationaux, trop souvent synonymes de perte de souveraineté.

Face à toutes ces dérives et à leurs conséquences, il est temps de réhabiliter l'impôt pour ce qu'il doit être : un instrument au service de la solidarité et du bien commun, un outil contribuant à la construction du lien social et de la démocratie. ■

QUESTIONS POUR UN PARTAGE

Quels sont les services dans mon quotidien qui dépendent de l'argent public ?

La tentation n'est-elle pas forte chez moi de contourner les règles, comme le font d'autres, afin de payer moins d'impôt ?

Destination universelle des biens

Un défi lancé à la mondialisation... et à chacun

L peut paraître difficile de porter un jugement sur les effets de la mondialisation. On ne peut certes que se réjouir de voir des pays quitter la liste des pays en développement pour devenir émergents. Mais si, comme le rappelait Benoît XVI dans sa dernière encyclique, *Caritas in Veritate*, la richesse mondiale croît en termes absolus, les inégalités, elles, augmentent. C'est vrai entre les nations, certaines décollant quand d'autres s'appauvrissent. C'est vrai aussi à l'intérieur même des pays riches où de nouvelles pauvretés apparaissent. C'est vrai encore dans les pays en croissance forte où certains groupes atteignent des niveaux de vie rivalisant avec les plus grosses fortunes mondiales quand d'autres s'enfoncent dans une misère déshumanisante. Sans parler des trois plus grandes fortunes mondiales, dont le montant cumulé équivaut à la richesse des 48 pays les moins riches. On est loin ici de l'option préférentielle pour les pauvres, principe clé de la pensée sociale de l'Église, qui requiert de juger toute pratique économique en fonction de son impact sur les plus fragiles.

Les paradis fiscaux dans la mondialisation

Le principe de la destination universelle des biens invite à retrouver une vision de l'économie où la formation de la richesse puisse contribuer à plus de solidarité et de justice. L'impôt peut jouer un rôle central pour une meilleure répartition des richesses. À l'inverse, les paradis fiscaux contribuent à priver les États de leurs instruments de redistribution. Les populations des pays en développement bénéficient très peu des efforts consentis par leurs gouvernements pour attirer des investisseurs étrangers : par le jeu de simples écritures comptables, les revenus et les bénéfices des multinationales sont déclarés ailleurs. Ainsi les pays qui accueillent les activités créatrices de richesses se voient privés des recettes fiscales qui en découlent. Ces pratiques spolient de nombreux pays en développement des revenus qu'ils pourraient tirer de l'exploitation de leurs ressources naturelles et ouvrent la voie à toutes formes de corruption. Ils ont également des conséquences directes sur les salariés des pays développés : en délocalisant les bénéfices dans les paradis fiscaux, certaines entreprises restreignent leurs marges de manœuvre en matière salariale et la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise se trouve réduite en proportion. ■

« Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. »
(Concile Vatican II, Gaudium et Spes, 69)

QUESTIONS POUR UN PARTAGE

Quelles sont mes réactions face à la disparité des revenus, à l'écart de plus en plus important entre les plus fortunés et les plus pauvres ?

Puis-je dans le même temps faire don de mes richesses aux plus démunis et échapper par tous les moyens à l'impôt dû à la collectivité ?

Le règne de l'argent et de la finance

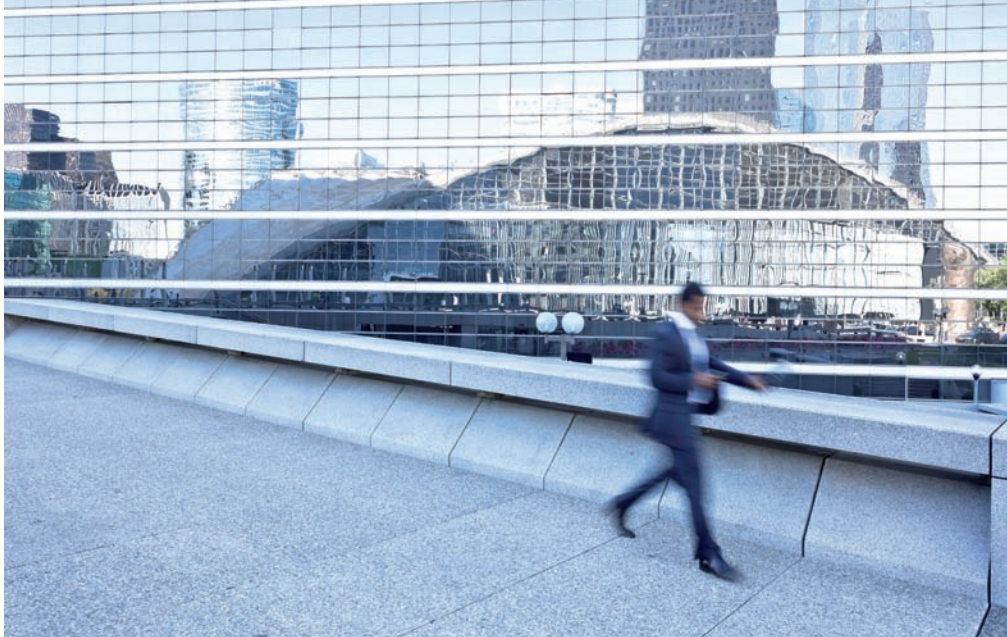
Une crise de civilisation ?



© Isabelle Teboul / Paris

La crise récente a révélé l'immense influence de la finance sur notre économie. Depuis trente ans, l'activité financière s'est développée à un rythme bien plus rapide que la croissance de l'économie. En 2008, le volume des transactions financières était 74 fois supérieur au Produit intérieur brut (PIB) mondial. Aujourd'hui, le financement de l'économie réelle n'est plus la seule raison d'être de la finance, devenue un secteur d'activité à part entière. La complexification croissante des produits financiers facilite cette déconnexion avec l'économie réelle et contribue à diluer la responsabilité. Parfois, les spécialistes de la finance eux-mêmes ne connaissent plus exactement la nature de ce qu'ils échangent.

« Le développement économique s'avère factice et nuisible, s'il s'en remet aux "prodiges" de la finance pour soutenir une croissance artificielle liée à une consommation excessive » (Encyclique *Caritas in Veritate*, 68). La bulle des *subprimes* américains est l'illustration des dangers que fait courir une économie financiarisée à l'excès. Elle a souligné l'imprudence et l'aveuglement des acteurs, le déficit de régulation de la part des États et le piège d'un modèle de consommation à crédit.



**QUESTIONS
POUR UN PARTAGE**

« Vous ne pouvez pas servir Dieu et l'Argent » (Lc 16,13). À quel rapport à l'argent l'Évangile nous invite-t-il ? Comment cette phrase résonne dans la gestion de mes finances au quotidien, dans l'utilisation que je fais de mon argent ?

Mais loin d'être seulement financière, cette crise traduit une crise plus profonde de civilisation. Celle d'une société qui a élevé l'argent au rang de valeur suprême et fait de l'accumulation de richesses le critère unique de mesure d'une vie réussie, au détriment de toutes les autres dimensions : sociale, spirituelle ou culturelle.

Le rôle des paradis fiscaux dans la crise

Les paradis fiscaux ont facilité cette course effrénée au profit immédiat, privant les autorités de régulation nationales et internationales de leur capacité à mesurer l'ensemble des risques et à prévenir la crise financière. Les entreprises ont été réorganisées pour atteindre des objectifs excessifs de rentabilité à court terme de la part des investisseurs et des actionnaires, parfois en contradiction avec le droit du travail ou de l'environnement. De leur côté, les banques et les fonds d'investissements se sont engagés dans des opérations de plus en plus risquées, utilisant à l'occasion les avantages réglementaires des paradis fiscaux pour s'affranchir des règles internationales de prudence financière. Des institutions financières ont pu y localiser une part importante de leurs activités risquées, parfois dissimulée hors de leur bilan comptable. Aujourd'hui encore, peut-on réellement mesurer l'ampleur exacte des pertes liées à la crise, étant donné l'opacité des paradis fiscaux ? ■

*«Aucun serviteur ne peut servir deux maîtres : ou bien il haïra l'un et aimera l'autre, ou bien il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir Dieu et l'Argent.»
(Luc 16, 13)*

Souveraineté et paradis fiscaux

Les peuples dépossédés de leur destin

«Le marché a encouragé des formes nouvelles de compétition entre les États (...), à travers divers moyens, au nombre desquels une fiscalité avantageuse (...), faisant peser de graves menaces (...) sur les droits fondamentaux de l'homme et sur la solidarité mise en œuvre par les formes traditionnelles de l'État social.» (Encyclique Caritas in Veritate, 25)

Ce qui est légal n'est pas toujours moral

La fraude fiscale est un délit : masquer délibérément ses revenus au fisc, par exemple, est réprimé par la loi. Il est d'autres cas où la loi elle-même prévoit délibérément des dérogations au paiement de l'impôt, comme pour les dons aux associations humanitaires, le développement économique des DOM-TOM ou l'investissement dans la recherche. Entre les deux, se situe une zone grise : certains particuliers et entreprises usent et abusent de tous les interstices de la loi pour échapper à l'impôt. Parfois même, ils enfreignent la loi, mais avec une telle sophistication que le juge ne pourra pas démontrer l'illegalité de leur comportement. Notons aussi que l'usage, même légal, des paradis fiscaux revient à mêler des capitaux d'origine licite à l'argent sale des mafias qui cherchent à le blanchir. C'est ici qu'intervient l'éthique : «L'économie et la finance, en tant qu'instruments, peuvent être mal utilisées (...), ce n'est pas l'instrument qui doit être mis en cause mais l'homme, sa conscience morale et sa responsabilité personnelle et sociale» (Encyclique Caritas in Veritate, 36).

Les capitaux ne connaissent pratiquement plus de frontières. Les lois, en revanche, s'appliquent au territoire de l'État ou de l'Union régionale qui les a élaborées. Les entreprises et les banques internationales, qui pensent leur stratégie à l'échelle mondiale, ont donc beau jeu de localiser leurs activités de façon à réduire les coûts. Les délocalisations peuvent rechercher une main-d'œuvre bon marché, mais aussi moins d'impôts, à l'instar des entreprises qui déplacent leur siège en Suisse. Or Benoît XVI affirme qu'«il n'est pas licite de délocaliser seulement pour jouir de faveurs particulières ou, pire, pour exploiter la société locale» (Encyclique Caritas in Veritate, 40). Au niveau mondial, l'impôt sur les sociétés est passé en moyenne de 37 % en 1993 à 25 % en 2009. En proposant jusqu'à l'impôt zéro, les paradis fiscaux ne cessent d'alimenter la concurrence fiscale entre États. Ils affaiblissent leurs marges de manœuvre, certains responsables politiques expliquant qu'il ne faut pas trop taxer les riches et les entreprises pour ne pas les faire fuir.

Des paradis fiscaux destinés à contourner les lois

Plus encore, les paradis fiscaux offrent la plus grande opacité et la possibilité d'y localiser l'activité de façon purement virtuelle. On compte ainsi 830 000 sociétés enregistrées aux Îles Vierges britanniques pour 25 000 habitants : on aimerait voir les salariés ! Les multinationales font transiter par les paradis fiscaux la moitié du commerce mondial, de façon à faire apparaître leurs profits dans leurs filiales les moins imposées. La démarche est encore plus aisée dans les secteurs qui tirent profit non pas des usines, peu mobiles, mais d'activités «immatérielles». Les géants des nouvelles technologies (Google, eBay, iTunes, Microsoft...) placent ainsi une part importante de leurs bénéfices en Irlande, au Luxembourg ou aux Bermudes. Les grandes banques européennes ont, en moyenne, 25 filiales aux Îles Caïmans. Les deux tiers

des investissements directs étrangers effectués en Inde et en Chine proviennent de paradis fiscaux. Ces statistiques, sur lesquelles se fondent nos dirigeants pour piloter l'économie mondiale, ne correspondent pas à l'économie réelle, mais à une géographie commode pour éviter l'impôt.

En organisant le contournement de nos lois, les paradis fiscaux défont nos démocraties. Ils vendent leur souveraineté aux banques et aux grands cabinets d'audit et de conseil, qui ajustent les lois aux besoins de leur clientèle fortunée. *In fine*, c'est celle-ci qui instrumentalise ces territoires au détriment de la souveraineté des autres États. Qu'il semble éloigné, l'appel de l'Église à « *permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin* » (Encyclique *Populorum Progressio*, 65)! ■

QUESTIONS
POUR UN PARTAGE

Dans le cadre du légal qui n'est pas forcément moral, comment mon éthique personnelle intervient-elle ?

Qu'est-ce qui me guide dans mes choix ?



Les chrétiens se mobilisent au nom

Comment s'engager ?

« L'Église ne sort pas de sa mission quand elle prend la parole dans le champ politique : il y va de l'homme et de l'humanité. (...)

Le domaine de la politique n'est-il pas, selon la phrase célèbre du pape Pie XI, "le champ de la plus vaste charité, la charité politique ?" »

(Commission sociale des évêques de France, Réhabiliter la politique, § 35. 1999)

QUESTIONS POUR UN PARTAGE

Que puis-je faire auprès des élus pour que la question de l'évasion fiscale et de la fuite des capitaux des pays du Sud soit discutée et traitée au Parlement ou dans les conseils régionaux ou généraux ?

Que puis-je faire pour mobiliser ma communauté sur ces questions et l'aider à faire le lien entre foi et engagement dans le monde ?

Face à des enjeux complexes et globalisés, nous nous trouvons souvent démunis et interrogatifs sur les initiatives à prendre individuellement ou dans notre communauté. Des organisations chrétiennes se mobilisent dans de nombreux pays et proposent des actions individuelles et collectives qui permettent de créer des ruisseaux qui pourront devenir de grandes rivières.

Dans les pays du Sud, qui sont les premières victimes des paradis fiscaux, des organisations catholiques comme les Commissions *Justice et Paix*, les *Caritas* ou des partenaires du CCFD-Terre Solidaire abordent les questions de justice fiscale en s'impliquant dans le suivi des politiques publiques et des budgets nationaux. Les responsables de ces organisations mettent parfois leur vie en danger en s'intéressant aux « trous noirs » des systèmes de corruption dans leurs pays.

En France, l'engagement des chrétiens en faveur de la justice fiscale produit des résultats : en 2008, la pétition lancée par plusieurs organisations catholiques dans le magazine *Pèlerin* a entraîné la mise en cause d'Andorre et de Monaco comme paradis fiscaux par le président de la République française.

de leur foi

Collectivement

Pour poursuivre cet engagement, les chrétiens peuvent :

- ❖ entreprendre les démarches proposées par la Campagne « Stop Paradis Fiscaux », menée par un réseau d'associations et de syndicats, dont le CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique : www.stopparadisfiscaux.fr
- ❖ Appeler les dirigeants des pays du G20 à renouveler leur engagement à lutter contre les paradis fiscaux.
- ❖ Inciter les collectivités locales à travailler avec des acteurs économiques qui n'ont rien à cacher dans les paradis fiscaux (comme s'y sont déjà engagés plusieurs Conseils régionaux).

Individuellement

À titre individuel, les chrétiens peuvent interroger leurs pratiques quotidiennes :

- ❖ Demander des explications à son banquier sur l'usage que fait sa banque des paradis fiscaux (outils disponibles sur le site web *Stop Paradis fiscaux*).
- ❖ En remplissant ma déclaration de revenus, est-ce que je cherche à minimiser l'impôt dont j'aurai à m'acquitter ?
- ❖ Est-ce que je respecte toutes les règles lorsque j'emploie une personne à domicile ?
- ❖ Comment se comporte mon employeur avec les services fiscaux ?
- ❖ Dans le choix de ma banque et de mes produits d'épargne, suis-je vigilant sur les types de placements réalisés ? ■



© Isabelle Teboul / Pushkar, Rajasthan, Nord de l'Inde. Fête de Holi (Fête des couleurs)



Guy Aurenche, président du CCFD-Terre Solidaire

† **Michel Dubost**, évêque d'Évry-Corbeil Essonne,
président de Justice et Paix-France

Martin Pochon, président du CERAS

François Soulage, président du Secours Catholique-Caritas France

Guy Aurenche + M. Dubost *M. Pochon* *F. Soulage*